

Mot du président

L'escalier est incontournable. Principal ou de service, on peut regretter de le voir fréquemment abandonné au profit de l'ascenseur. Mais à l'origine, il est le seul à commander les paliers, et il reste indispensable et vital. C'est aussi un symbole.

En tout état de cause, l'escalier est à traiter comme un lieu d'intimité, que l'on habillait parfois... d'un tapis d'escalier, pour limiter les bruits de pas mais aussi pour l'harmoniser esthétiquement avec l'ambiance générale, de l'époque, et une certaine lumière qui lui est souvent propre.

En tant que partie commune à part entière, il fait l'objet de travaux d'entretien des immeubles en copropriété : stabilité, bon état général et surtout remise en peinture. Cependant, les travaux sur le hall et les cages d'escalier, bien qu'ils améliorent la valeur d'usage et l'aspect, ne sont pas systématiquement une priorité. A contrario, en termes de valorisation de nos immeubles, ce sont eux qui donnent la première impression de l'état général.

Faut-il rappeler ? Nous recommandons de faire effectuer un diagnostic d'immeuble pour hiérarchiser les programmes de travaux.

Arnaud Vincent



De la boule à la volute : l'escalier

Ou comment dessiner un bel escalier balancé et dans les règles

L'idée de ce bulletin nous est venue au soir d'une rude journée où nous avons assisté un Syndicat de Copropriétaires fraîchement constitué, pour la réception des parties communes de l'immeuble qu'il allait avoir à gérer.



De nos jours, le bâtiment d'habitation de plus de trois étages n'est plus accessible que par ascenseur. Son escalier, dissimulé derrière de lourdes portes coupe-feu toujours fermées, n'est plus qu'un hélicoïde préfabriqué et encloué entre quatre voiles de béton banché.

La sécurité y gagne beaucoup, mais disparaît ainsi un élément majeur d'architecture par lequel le plus humble garni d'autrefois cousinait avec le plus prestigieux palais.

Nostalgie, quand tu nous tiens...
 Mais par quel bout aborder ce vaste sujet qu'est l'escalier ?



3

La boule de départ

Nous avons pensé vous parler, sur quatre pages, de la boule qui orne le départ des escaliers anciens.



4

Modeste boule en fonte dans l'immeuble faubourien, vaniteuse sphère en laiton dans les beaux quartiers, transcendée en torche rutilante dans ce hall art-déco...



5

Nous pourrions remplir ces pages rien qu'avec ces ornements de départs d'escalier. Mais ils ne sont que le début d'une aventure architecturale exaltante...

La marche impériale

Pourquoi magnifier le départ d'escalier ? Mais parce qu'il constitue un seuil, le second accès à l'immeuble. Parce qu'il marque le début d'un effort physique.

Souvent, lorsque les escaliers sont réalisés en bois, la première marche est en pierre. Il paraît qu'elle s'appelait au XIXe siècle la marche impériale.



6

Franchissons donc cette marche impériale, prenons notre respiration et parcourons les volées.

Flaubert, dans son *Dictionnaire des idées reçues*, écrivait méchamment à l'article *Architectes* : « Oublient toujours l'escalier des maisons ». Derrière le paradoxe du propos se cache une vérité : un escalier, c'est très difficile à dessiner, c'est très difficile à intégrer à un volume bâti.

Celui-ci semble sculptural, mais il est en réalité d'une banalité à pleurer. Toutes ses marches sont identiques. C'est un hélicoïde parfait.



7

Celui-là est dessiné d'une manière nettement plus savante. Il est pourtant réservé à un usage ancillaire, mais son architecte ne l'a pas négligé pour autant. Il faudra qu'on le présente à Monsieur Flaubert.



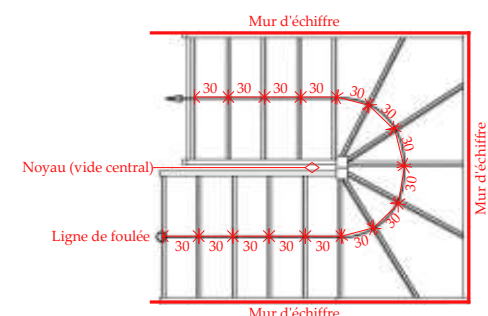
8

Tout est dans le dessin

Voici le secret d'un bon escalier : Il prend appui sur les murs de sa cage, qu'on appelle murs d'échiffre (sur lesquels celui qui traçait l'escalier inscrivait le *chiffre* numérotant chaque marche).

Il a une largeur qui, de nos jours, est réglementairement de 120 centimètres en habitation.

En le faisant tourner, on obtient un vide central. On considère que la personne qui l'emprunte se trouve à 60 centimètres du vide central. Le trajet de cette personne constitue la « ligne de foulée ».



Charte de la Compagnie des Architectes de Copropriété

Réunis au sein de la Compagnie des Architectes de Copropriété, les architectes, qui figurent au Tableau, s'engagent :

1/ A respecter le règlement intérieur fixant l'objet de la Compagnie, les modalités d'admission, les domaines d'interventions, l'organisation interne, les obligations et les règles déontologiques générales et internes.

2/ A faire bénéficier de leurs compétences les copropriétaires et/ou leurs représentants qui feront appel à eux, au mieux des intérêts patrimoniaux, techniques et financiers de ceux-ci.

3/ A fournir gracieusement, quelle que soit la mission, un estimatif du coût de leur intervention préalablement à tout acte.

4/ A n'intervenir que sur les copropriétés qui feront appel à eux qu'au seul titre de leurs compétences techniques – sans immixtion de la gestion de celles-ci.

5/ A respecter strictement les textes qui réglementent l'exercice de leur profession d'Architecte et, notamment, le Code des Devoirs Professionnels.

6/ A justifier de leur assurance professionnelle et de leur inscription ordinale.

7/ A assurer leur prestation – du conseil à l'étude jusqu'au suivi des travaux – en toute indépendance, dans le respect de l'Architecture et des Règles de l'Art.

8/ A informer les copropriétés et/ou leurs représentants, tout au long des étapes de leur intervention.

9/ A conserver la mémoire des prestations et travaux réalisés sous leur responsabilité

10/ A améliorer leur compétence au travers de toute activité de formation, de perfectionnement et d'information.

Comme c'est un escalier, il est constitué de marches. En France, les marches se calculent selon la formule de l'architecte Jacques-François Blondel (1705-1774) : 2 hauteurs de marche + profondeur utile doivent être compris entre 60 et 64 centimètres.

Pour un escalier neuf en collectif ou Établissement Recevant du Public, la hauteur de marche doit mesurer 16 centimètres maximum, ce qui nous fait une profondeur de 30 centimètres.

Et voilà notre escalier dessiné.



(Modèle Olea de chez Levigne, épure annotée)

Cet escalier du commerce correspond exactement aux principes que nous avons exposés ci-dessus. Et pourtant, quelque chose ne va pas. La profondeur des marches, le long du noyau, est réduite à rien. La personne qui empruntera cet escalier passera tout à coup d'une profondeur de marche de 30 cm à une profondeur nulle, tant à la montée qu'à la descente. Elle finira par tomber, c'est sûr.

En fait, cet escalier du commerce a négligé le second secret d'un bon escalier : le balancement.

Balancer un escalier

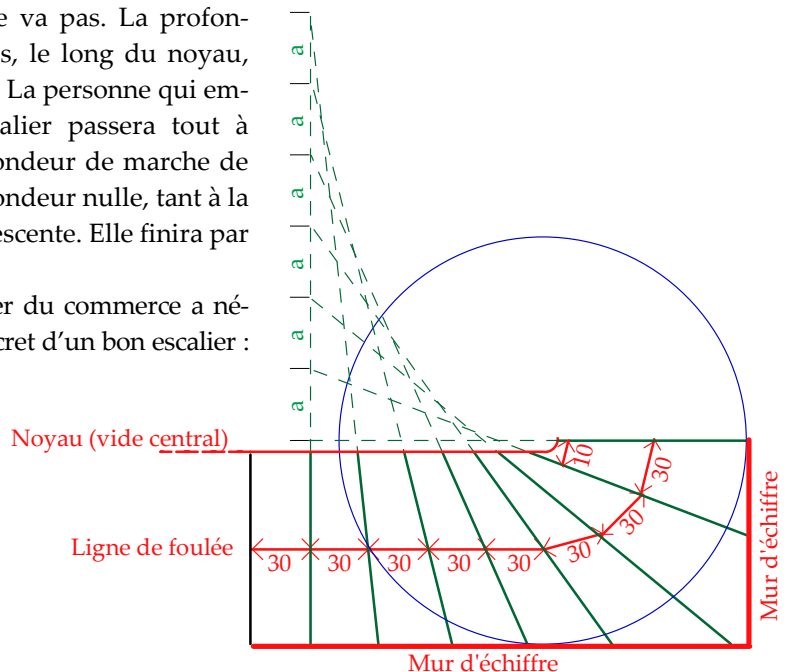
Il ne suffit pas que la ligne de foulée soit régulière.

La profondeur des marches (qu'on appelle le « giron ») ne doit pas être trop petite à l'intérieur ni trop grande à l'extérieur, et elle ne doit pas varier trop brusquement d'une marche à l'autre.

Pour cela, on commence à faire obliquer les marches avant que la ligne de foulée ne tourne, et on les aligne, à intervalles réguliers, sur la droite qui prolonge la première marche qu'on laisse perpendiculaire. Ce n'est pas compliqué :



Les marches taillées obliquement sont appelées « marches dansantes ».



La méthode de balancement permet toutes les acrobaties. Admirez le génie du charpentier anonyme qui a glissé cette volée dansante dans un immeuble modeste.

Notons que cette méthode (dite « des alignements ») ne permet pas de dessiner un escalier balancé aux normes actuelles des Établissements Recevant du Public (ERP). Les exigences de giron et de largeur sont telles qu'il faut la corriger par la méthode du « développement de la ligne de jour ».

Je ne vous l'expose pas car, pour contourner la difficulté, les architectes chargés de dessiner ce type d'escalier se contentent de le prévoir à volées droites.

Tel cet architecte célèbre, dans une de ses œuvres emblématiques...



9



10

Eux, ils ne perdent pas le savoir ancestral. Ils l'apprennent sur le terrain, ils le redécouvrent dans les livres, ils le partagent avec des entrepreneurs aussi passionnés qu'eux, ils le font vivre et ils le transmettent.

Il y aurait encore tant de choses à dire sur les escaliers...

Ce sera pour un prochain Bulletin.

Olivier Delalande

Iconographie

Photos et dessins Olivier Delalande, sauf la documentation commerciale de Levigne et la photo 10 (Olivier Barancy)

- 1 72, avenue Henri Martin – Paris 16^e
- 2 57, bd de Verdun – Fontenay-sous-Bois
- 3 1, avenue de Tourville – Paris 7^e
- 4 21, rue Boulard – Paris 14^e
- 5 93, quai d'Orsay – Paris 7^e
- 6 27, rue Mayet – Paris 6^e (disparu)
- 7 182, avenue de Clichy – Paris 17^e
- 8 1, rue Octave Feuillet – Paris 16^e
- 9 24, rue Montmartre – Paris 1^{er}
- 10 Cité radieuse de Le Corbusier – Marseille
- 11 9, rue Augereau – Paris 7^e

Tout un savoir se perd...

Mais les architectes de copropriété, qui travaillent quotidiennement dans le patrimoine ordinaire, en connaissent toutes les subtilités.



11

Comité de Rédaction : Olivier Barancy, Olivier Delalande et Arnaud Vincent
COMPAGNIE DES ARCHITECTES DE COPROPRIÉTÉ 148, rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris
Tél. : 08 20 30 01 90 e-mail : contact@archicopro.com <http://www.archicopro.com>